

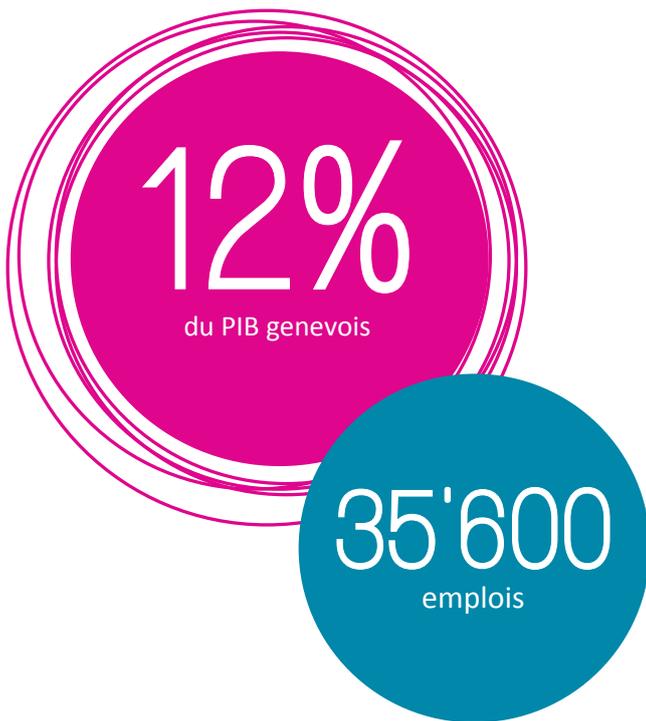
La Fondation Genève Place Financière

Créée en 1991 par les 80 banques membres de la Bourse de Genève, la Fondation Genève Place Financière est l'organe faîtière de la Place financière. Générant 35'600 emplois et contribuant à hauteur de 12% du PIB genevois, le secteur financier repose sur trois piliers : la gestion de fortune privée et institutionnelle, le financement du négoce de matières premières ainsi que la banque commerciale et de détail. Peu de places financières offrent une telle diversité de talents et un réseau aussi dense d'activités liées à la finance : avocat.e.s internationaux.ales, compagnies d'assurances et d'inspection, sociétés d'audit et de transports maritimes. Cette chaîne d'expertises joue assurément un rôle d'aimant pour de nombreuses multinationales. La Fondation Genève Place Financière s'engage en faveur de ce "cluster" unique au monde et œuvre au développement de conditions-cadres optimales pour l'ensemble des partenaires de la Place.



Sommaire

1	Message du Président	2
2	Le contexte conjoncturel	5
3	Conditions-cadres	7
1.	Pour un cadre légal et réglementaire compétitif	7
	Ordonnance sur les services financiers (OSFin), Ordonnance sur les établissements financiers (OEFin) et Ordonnance sur les organismes de surveillance (OSS); Réglementation différenciée; Autorégulation relative aux objets résidentiels de rendement; Révision partielle de la Loi sur les placements collectifs de capitaux (LPCC); La réglementation face à l'évolution technologique; Protection des lanceurs d'alerte; Protection des données; Réglementation et finance durable; Initiative pour des multinationales responsables; Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	
2.	Pour une fiscalité attractive	12
	En Suisse Fiscalité des personnes morales (Loi fédérale sur le traitement fiscal des sanctions financières; Réforme de la loi sur l'impôt anticipé; Droit de timbre); Fiscalité des personnes physiques (Suppression de la valeur locative)	
	Au plan international Mise en œuvre par la Suisse du standard international pour l'échange automatique de renseignements (EAR); Echange d'informations à la demande selon le standard de l'OCDE; Imposition des prestations de services numériques	
3.	Relations avec l'Union européenne	15
	Accord institutionnel avec l'UE; Equivalence boursière et milliard de cohésion; Initiative contre les Bilatérales; Conséquences du Brexit pour la Suisse	
4	Communication & promotion	17
	Relations avec les médias; Finance durable; Evénements	
5	Formation	23
	Favoriser l'excellence; Choisir un métier	
6	Conseil	27
7	Secrétariat	28
8	Association de Soutien à la Fondation Genève Place Financière	29
9	La place financière genevoise en chiffres	30



1

Message du Président

La Place financière retient son souffle

Le présent rapport d'activité donne un aperçu des développements qui ont marqué, au cours des douze derniers mois, les principaux dossiers suivis par la Fondation Genève Place Financière (FGPF).

Durant l'année écoulée, la FGPF s'est attachée à renforcer son action afin que tout soit mis en œuvre à Genève, et en Suisse, pour permettre à la Place financière de continuer à jouer son rôle de moteur économique.

Selon l'étude publiée par BAKBASEL le 20 novembre 2019, les banques et les assurances ont généré ensemble CHF 63 milliards de valeur ajoutée, soit 9,4% de la performance économique totale de la Suisse. La finance se place au troisième rang par ordre d'importance, devant l'industrie pharmaceutique et le commerce de détail réunis.

Dans le domaine de la gestion de fortune transfrontalière, qui constitue l'un des piliers du secteur financier helvétique, la Suisse occupe une part de marché de près de 27%, conservant ainsi sa position de leader mondial.

En termes de places de travail, l'industrie financière figure toujours parmi les employeurs les plus importants en générant plus d'un emploi sur vingt en Suisse en 2018. A Genève, les effectifs sont restés stables entre 2018 et 2019 (cf. p. 5) malgré des défis réglementaires en hausse et des marges sous pression.

Ces chiffres démontrent la solidité de notre Place financière. Ceci est d'autant plus remarquable que les établissements financiers se trouvent à la croisée des chemins. D'une part, leur trajectoire dépendra en particulier des décisions démocratiques qui seront prises au sujet des relations bilatérales avec l'Union européenne (UE) (cf. p. 15). Sur ce point, la Fondation Genève Place Financière soutient fermement la conclusion d'un Accord institutionnel avec l'UE et la voie bilatérale empruntée par la Suisse. Elle combat énergiquement l'initiative de l'UDC "pour une immigration modérée (initiative de limitation)" (cf. p. 15) qui a pour objectif de dénoncer l'Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et nos voisins européens. Cette initiative, sur laquelle le peuple sera amené à se prononcer le 27 septembre 2020, constitue une réelle menace pour la

prospérité de la Suisse. Parmi les défis internes auxquels est confrontée la Place, il faut citer l'impact considérable des taux d'intérêts négatifs sur le résultat des établissements bancaires et financiers, alors même que l'efficacité de cette mesure fait l'objet de critiques de plus en plus nombreuses.

D'autre part, l'industrie bancaire et financière jouit de formidables opportunités qu'elle devra pouvoir saisir. La finance durable (cf. p. 18) et la digitalisation en font sans conteste partie. Mais pour que ces atouts prometteurs puissent se concrétiser en Suisse, ils doivent pouvoir bénéficier d'un cadre législatif et fiscal attractif sur le plan local (cf. p. 9). Enfin, la formation (cf. p. 23) demeure l'une des clés de la compétitivité et de la capacité d'innovation de la Place financière.

La finance durable est l'affaire de tous

Dans tous ces domaines, la place financière genevoise travaille main dans la main avec les autorités communales, cantonales et fédérales. Sur le plan fédéral, la discussion s'est poursuivie au plus haut niveau, avec le Conseiller fédéral Ignazio Cassis (qui nous a fait l'honneur de participer aux "Assises de la Place financière", cf. p. 20), et avec Mme Daniela Stoffel, Secrétaire d'Etat aux questions financières internationales. Lors de ces rencontres, la question des relations avec l'UE et la problématique de l'accès aux marchés étrangers ont été mises en exergue, tant elles revêtent une importance capitale pour notre Place financière.

Dans ce même état d'esprit, un dialogue continu a été entretenu notamment avec Mme Nathalie Fontanet, Conseillère d'Etat en charge des finances, et avec Mme Sandrine Salerno, Maire de Genève. La finance durable a été au cœur du débat avec le Canton et la Ville de Genève. L'année 2019 a en effet été l'occasion de formuler pour Genève l'ambition de devenir un hub incontournable en matière de durabilité.

L'organisation du "Building Bridges Summit" le 10 octobre 2019 (cf. p. 19) a contribué à mettre en lumière l'expertise des acteurs financiers genevois et suisses dans ce domaine et



Yves MIRABAUD
Président

à démontrer les synergies entre la Genève financière et la Genève internationale. Les aspects sociaux et environnementaux conditionnent aujourd'hui plus que jamais les comportements en matière de placement. Les chiffres publiés en juin 2020 par Swiss Sustainable Finance (SSF) le prouvent : le volume des placements durables effectués dans notre pays a progressé de 62% en 2019. Or, Genève occupe une place de choix en regroupant sur son sol à la fois les organisations internationales, de grandes fondations privées, un secteur académique de pointe et des compétences financières hors du commun. Pour consolider ces atouts, un engagement conjoint des secteurs financier et académique, de la politique et de la société civile s'avère nécessaire.

Pandémie Covid-19 et Place financière : une indispensable mobilisation nationale

La solidité de la Place financière affichée en 2019 prend toute son importance au vu de l'impact de la pandémie Covid-19 sur l'économie (cf. p. 6). Le coronavirus constitue un choc systémique majeur avec un coût économique élevé. Il a non seulement freiné certains des dossiers liés aux conditions-cadres mentionnés ci-dessus, mais il a surtout mis à l'arrêt de nombreuses entreprises.

Du jour au lendemain, des centaines de milliers d'entreprises, de la PME à la multinationale, se sont retrouvées coupées de leurs clients et de leurs fournisseurs, confrontées à un manque de liquidité potentiellement létal.

Face à cette menace, une mobilisation sans précédent s'est mise en place sous l'impulsion du Conseil fédéral, en coordination avec l'Association suisse des banquiers (ASB), la FINMA, la BNS, les centrales de cautionnement, les différents groupes de banques et, bien entendu, les établissements bancaires eux-mêmes. Une première enveloppe globale de

CHF 20 milliards a été débloquée le 26 mars 2020, pour être portée ensuite à CHF 40 milliards le 3 avril. Ces sommes étaient destinées aux entreprises sous forme de crédits cautionnés. Depuis le lancement du programme, plus de 125'000 crédits Covid-19 ont été octroyés, pour un volume total d'environ CHF 15 milliards. Sur les quelque 589'000 PME que compte la Suisse, près d'une sur cinq a recouru à cette mesure.

A Genève, les établissements bancaires ont répondu présents pour donner suite aux demandes de leurs entreprises clientes. Ce système décentralisé, propre au fédéralisme, a facilité les démarches car les banques de proximité connaissent déjà leurs contreparties et peuvent ainsi répondre au mieux à leurs attentes, sans formalisme ni perte de temps. Pour faire face à cet afflux massif de requêtes, les banques ont dû mobiliser toutes leurs ressources humaines disponibles. Derrière ces chiffres se trouvent en effet des collaboratrices et des collaborateurs qui possèdent un savoir-faire exceptionnel. La mise en place du télétravail à grande échelle, les vidéo-conférences, le déploiement de nouvelles applications, ont permis d'innover dans l'intérêt des PME en attente de crédits. A cela s'ajoute que le trafic des paiements, sollicité comme jamais par le volume des opérations, a rempli sa mission à la perfection, confirmant le leadership helvétique en la matière.

Une grande incertitude subsiste au sujet de la durée de la crise et de ses conséquences conjoncturelles sur la Suisse en général et Genève en particulier. Mais il est certain que les banques continueront à jouer leur rôle de poumon économique du pays en assumant leur responsabilité de fournisseurs de crédit.

La Place financière, les acteurs économiques et les autorités politiques devront impérativement capitaliser sur l'unité qu'ils ont su démontrer autour du programme de crédits Covid-19 pour renforcer notre compétitivité et promouvoir des nouvelles initiatives porteuses d'avenir, à l'instar de la finance durable.



2

Le contexte conjoncturel

La Fondation Genève Place Financière réalise depuis 2002 une enquête conjoncturelle auprès des banques et des gérants indépendants de la Place. Les résultats obtenus reflètent leur analyse et leur perception sur la marche de leurs affaires et les perspectives pour la place financière genevoise.

Les résultats de l'enquête conjoncturelle 2019-2020 montrent que les intermédiaires financiers affichent une grande solidité face à un contexte exigeant qui met les marges sous pression.

Plusieurs indicateurs sont à la hausse. Les actifs sous gestion et les apports nets de fonds sont en augmentation au premier semestre 2019, le Moyen-Orient représentant une zone géographique clé. Il n'est donc pas étonnant que le secteur bancaire demeure l'un des principaux moteurs de l'économie genevoise en contribuant à hauteur de 12% au PIB cantonal.

En revanche, le bénéfice net a reculé durant le premier semestre 2019 pour la majorité des établissements bancaires et des gérants de fortune indépendants. Les taux d'intérêts négatifs et les charges, en légère hausse, constituent les facteurs principaux expliquant la réduction de la profitabilité. L'attitude attentiste d'une partie de la clientèle, rendue frileuse par les incertitudes géopolitiques, a également contribué à ce phénomène.

Dans la gestion privée, l'un des trois piliers de la Place genevoise avec la banque commerciale et de détail et le financement du négoce de matières premières, l'Europe représente le marché le plus délicat. Dans ce contexte, l'accès au marché européen reste une priorité stratégique, y compris pour les institutions de plus de 50 emplois. Ces dernières estiment, pour 60% d'entre elles, que l'impact de l'absence d'un tel accès pourrait entraîner un changement de leur modèle d'affaires.

Du côté de l'emploi bancaire, l'enjeu de l'accès au marché constitue d'ores et déjà une réalité. Dans le domaine de la gestion de fortune, la création d'emplois à l'étranger s'est accrue depuis 10 ans comparativement à la création d'emplois en Suisse. Dans notre pays, la stabilité prévaut, ce qui constitue malgré tout une nouvelle rassurante compte tenu du recul du produit d'exploitation et du bénéfice. Le service "front" et les métiers liés au contrôle des risques et au juridique ont connu la hausse des effectifs la plus marquée. Cette tendance vaut aussi pour le service informatique en réponse à la transformation numérique en cours. Les autres profils, à l'instar du service des opérations, sont restés stables. Le baromètre bancaire, publié en août 2019 par l'Association suisse des banquiers (ASB), émettait la même observation, avec un nombre de collaborateurs relativement stable et un taux de chômage en baisse à 2,3% à fin 2018 au niveau helvétique.

Dans l'enquête conjoncturelle, les intermédiaires financiers se montrent prudents pour 2020 tant en ce qui concerne l'emploi que l'évolution du bénéfice. La recherche d'une meilleure maîtrise des coûts reste au centre des préoccupations. Or, l'innovation technologique devrait permettre de gagner en productivité dans les processus internes, en permettant notamment la suppression des formulaires papier et le suivi en temps réel des relations clientèles.

Une offre de formation de pointe constitue un "leitmotiv" pour l'industrie financière. La Suisse se classe régulièrement aux premières places dans les études en matière d'innovation. Pour renforcer la compétitivité de la Place, l'industrie bancaire a pleinement pris conscience de la nécessité d'anticiper les métiers de demain. C'est pourquoi, les secteurs privé et public travaillent main dans la main afin de mettre en place des formations capables de



Une offre de formation de pointe constitue un "leitmotiv" pour l'industrie financière.

répondre aux trois grands facteurs de transformation en cours : la réglementation ; l'évolution digitale ; la durabilité.

L'enquête conjoncturelle 2019-2020 conduit à la conclusion suivante : les intermédiaires financiers se trouvent à la croisée des chemins. Leur trajectoire dépendra d'une part des décisions démocratiques qui seront prise au sujet des relations bilatérales avec l'Union européenne (UE) et, d'autre part, de la mise en place d'un cadre législatif et fiscal attractif ainsi que des formations favorisant le développement de la digitalisation et de la finance durable.

Cette photographie de l'écosystème financier genevois réalisée à l'été 2019 prend toute son importance au vu de l'impact de la pandémie Covid-19 sur l'économie. Une partie des entreprises suisses auront été à l'arrêt de longues semaines. Cette paralysie temporaire se manifestera inévitablement par un recul du PIB sur un ou deux semestres. Selon le FMI, le PIB de la Suisse passera de 0,9% en 2019 à -6% en 2020. A mi-mars 2020, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) s'attendait à une contraction de 1,5%. Un chiffre qu'il a révisé à -7%, voire -10% dans un second scénario plus pessimiste. Le FMI prédit un retour à la croissance de 3,8% pour la Suisse en 2021 si la pandémie est maîtrisée.

Or, la Suisse est bien placée pour faire face à cette situation grâce à une décennie de bonne gestion de ses

finances publiques et à une application stricte du frein à l'endettement. Le secteur financier, dont la solidité est illustrée dans l'enquête conjoncturelle mentionnée ci-dessus, a pris une part active aux mesures de politique économique mises en place par la Confédération.

Le 25 mars 2020, le Conseil fédéral, en collaboration avec l'Association suisse des banquiers (ASB) et les différentes banques a adopté une Ordonnance de nécessité pour l'octroi de crédits garantis par un cautionnement solidaire de la Confédération. L'objectif de cette ordonnance est de permettre aux PME d'accéder rapidement à des crédits afin d'atténuer les problèmes de liquidités liés à la pandémie.

Cette Ordonnance porte sur un montant de CHF 20 milliards. Le 3 avril 2020, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter à CHF 40 milliards le montant total de l'enveloppe dédiée aux crédits cautionnés. Deux facilités de crédit sont proposées : les crédits Covid-19 concernant des montants jusqu'à CHF 0,5 millions et les crédits Covid-19 Plus au-delà de CHF 0,5 millions et jusqu'à CHF 20 millions.

La demande a été très forte : 125'000 crédits Covid-19 pour près de CHF 15 milliards ont déjà été engagés. Quelque 440 demandes de crédits Covid-19 Plus pour un volume moyen d'environ CHF 2,6 millions par demande ont été déposées. 123 banques se sont inscrites afin de participer à ce programme.

Le 25 mars 2020, la Banque nationale suisse (BNS) a introduit la nouvelle facilité de refinancement Covid-19, qui permet aux banques de s'approvisionner en liquidités auprès d'elle contre le dépôt en garantie des crédits cautionnés par la Confédération. De plus, la BNS a ramené le volant anticyclique de fonds propres à zéro à partir du 27 mars 2020.

Par ailleurs, à compter du 1^{er} avril 2020, le facteur d'exonération des taux négatifs a été relevé pour les banques. Celles-ci sont ainsi mieux à même d'approvisionner l'économie en crédits et en liquidités. Selon la BNS, le système financier suisse est sûr et stable. Les banques disposent de solides volants de fonds propres et de liquidités suffisantes.

Durant cette période périlleuse, le secteur financier a démontré sa capacité à répondre aux besoins de l'économie et de la population suisses.



3

Conditions-cadres

1. Pour un cadre légal et réglementaire compétitif

■ Ordonnance sur les services financiers (OSFin), Ordonnance sur les établissements financiers (OEFin) et Ordonnance sur les organismes de surveillance (OSS)

La LSFin et la LEFin sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020, en même temps que leurs ordonnances d'application, à savoir l'OSFin, l'OEFin et l'OSS (Ordonnance sur les organismes de surveillance). Cette législation représente un enjeu majeur en particulier pour les gestionnaires de fortune indépendants (GFI) qui occupent une place importante au sein de la Place financière.

A compter du 1^{er} janvier 2020, les GFI sont soumis à une surveillance étatique, mettant ainsi fin à une longue exception helvétique. Ils doivent obtenir une autorisation de la FINMA et seront surveillés par un Organisme de

surveillance (OS), lui-même placé sous la supervision de la FINMA. Un délai transitoire jusqu'en 2022 a été prévu pour permettre l'affiliation à un OS.

En l'état, il semble qu'au moins 5 organisations ont fait acte de candidature auprès de la FINMA afin d'obtenir l'accréditation en qualité d'OS.

 **Gérants de fortune indépendants : à l'aube d'une nouvelle ère**

■ Réglementation différenciée

Durant l'année 2019, 67 banques ont participé à la phase pilote lancée par la FINMA pour tester les allègements dont pourraient bénéficier les banques de catégories 4 et 5.

Le Département fédéral des finances (DFF) a mené une procédure de consultation relative à une modification de l'Ordonnance sur les fonds propres, prévoyant divers allègements réglementaires ainsi que la simplification des exigences en matière de calcul des fonds propres nécessaires pour les petites banques et maisons de titres bien capitalisées.

En parallèle, la FINMA a organisé une audition relative à l'adaptation de plusieurs circulaires (outsourcing, risques opérationnels, gouvernance d'entreprise, publication, répartition des risques, risque de crédit).

En novembre 2019, le Conseil fédéral et la FINMA ont annoncé la mise en œuvre du régime des petites banques pour le 1^{er} janvier 2020.

■ Autorégulation relative aux objets résidentiels de rendement

Fin août 2019, l'Association suisse des banquiers (ASB) a adapté son autorégulation en lien avec les objets résidentiels de rendement.

Dans le cadre du financement hypothécaire de ces objets, la part minimale de fonds propres doit désormais être de 25%, contre 10% jusqu'à présent. Par ailleurs la dette hypothécaire doit être ramenée à deux tiers de la

valeur de nantissement de l'immeuble dans un délai de 10 ans maximum, contre 15 ans selon les règles applicables jusqu'alors.

Ces nouvelles normes sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020. La FINMA a reconnu ces règles comme norme prudentielle minimale.

■ Révision partielle de la Loi sur les placements collectifs de capitaux (LPCC)

Le 26 juin 2019, le Conseil fédéral a lancé une procédure de consultation relative à une modification de la LPCC portant sur l'instauration d'un nouveau type de fonds. Il s'agit des Limited Qualified Investment Funds ou L-QIF, réservés aux investisseurs qualifiés et non soumis à autorisation ou à surveillance de la FINMA. Ces véhicules devront être administrés par un établissement soumis à surveillance de la FINMA. Le but poursuivi est de permettre la mise sur le marché plus rapide et à coûts moindres des fonds innovants et flexibles. La procédure de consultation s'est achevée le 17 octobre 2019.

La Place financière a accueilli cette nouveauté de manière positive, qui pourra s'avérer intéressante notamment pour des caisses de pension et des "family offices". Toutefois, à défaut d'obtenir une équivalence à la Directive AIFM, la distribution de ce nouveau type de fonds dans les pays de l'UE sera impossible.

Le Message du Conseil fédéral est attendu au cours de l'année 2020.

■ La réglementation face à l'évolution technologique

Technologie des registres distribués (TRD)

Le 27 novembre 2019, le Conseil fédéral a publié son Message relatif à la Loi sur l'adaptation du droit fédéral aux développements de la technologie des registres électroniques distribués. Avec ce texte, conçu comme un acte modificateur unique, des adaptations sont proposées pour neuf lois fédérales touchant aussi bien le droit civil que le droit des marchés financiers.

Le Parlement devrait se saisir du dossier au courant de l'année 2020.

Loi sur l'identité électronique

Fin septembre 2019, les Chambres fédérales ont adopté en vote final la Loi sur l'identité électronique. Le principe du partage des tâches entre l'Etat et les fournisseurs privés a été retenu: une "e-ID" pourra être fournie par des entreprises privées, qui seront cependant autorisées et contrôlées par une commission indépendante. La Confédération ne sera appelée à intervenir que si le secteur privé ne garantit pas un système sûr. Son rôle est donc subsidiaire.

Le référendum lancé contre ce texte a abouti en décembre 2019, de sorte que le peuple suisse sera appelé à voter.

■ Protection des lanceurs d'alerte

Lors de sa séance du 3 juin 2019, le Conseil national a rejeté à une large majorité le projet du Conseil fédéral prévoyant une révision partielle du Code des obligations dans le but d'inscrire dans la loi les conditions auxquelles un lancement d'alerte par un travailleur sera considéré comme licite. Les parlementaires fédéraux ont jugé le texte beaucoup trop complexe, avec un système de mesures en cascade.

En décembre 2019, le Conseil des Etats s'est déclaré favorable au texte. Le 5 mars 2020, le Conseil national a maintenu son refus, enterrant ainsi définitivement ce projet.

■ Protection des données

Le Parlement fédéral a décidé de traiter la révision de la Loi sur la protection des données (LPD) en deux étapes. Le volet pénal lié à l'Accord "Schengen", qui revêtait un caractère urgent, a été adopté sans opposition en septembre 2018.

La révision totale de la LPD est en revanche toujours en cours. Les milieux économiques insistent sur l'importance de calquer le droit suisse aux règles européennes ancrées dans le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et de se garder de tout "Swiss Finish". A défaut, les entreprises exportatrices helvétiques, dont celles issues de

la Place financière, seront amenées à devoir appliquer deux législations en parallèle, la suisse et l'européenne.

Après plusieurs rebondissements, le Conseil national a adopté la LPD révisée le 11 mars 2020. La dernière divergence qui subsiste porte sur la notion de profilage. Le Conseil des Etats doit encore prendre position à ce propos. Un accord aux Chambres fédérales pourrait permettre à la Suisse d'aligner son cadre légal sur celui de l'UE, étant précisé que Bruxelles doit encore se prononcer sur l'adéquation de notre législation avec le droit européen.

■ Réglementation et finance durable

Plateforme internationale sur la finance durable

Le 4 mars 2020, la Suisse est devenue membre de la Plateforme internationale sur la finance durable. Ce forum multilatéral vise à renforcer la coordination internationale et les échanges en matière de finance durable. La plate-forme s'inscrit dans le cadre des efforts internationaux déployés pour respecter les engagements de l'Accord de Paris sur le climat. Son objectif est de stimuler le flux de capitaux privés dans des investissements écologiquement viables.

Plan d'action de l'UE pour le développement de la finance durable

Le 8 mars 2018, la Commission européenne a publié son plan d'action pour le développement de la finance durable. Les objectifs du plan d'action sont de réorienter les flux de capitaux vers une économie plus durable, d'intégrer la durabilité dans la gestion des risques et de favoriser la transparence et les investissements durables.

Le groupe d'experts techniques mis sur pied par la Commission a rendu le 9 mars 2020 son rapport sur la taxonomie européenne, qui doit permettre aux investisseurs de savoir quelles activités sont considérées comme durables sur le plan environnemental. Cette classification doit encore être approuvée par les Etats membres. Il faudra déterminer quel sera l'impact de ce Plan d'action et de sa taxonomie pour les intermédiaires financiers helvétiques en lien avec leurs clients européens.



Plan d'action du Conseil fédéral

En décembre 2019, le Conseil fédéral a fixé comme objectif la création de conditions-cadres permettant à la Place helvétique d'être compétitive dans le domaine de la finance durable. Il a chargé le Département fédéral des finances (DFF) d'approfondir les points suivants :

- Obligations de publication systématique d'informations pertinentes et comparables pour les clients, les propriétaires et les investisseurs.
- Renforcement de la sécurité du droit, en relation avec les obligations de diligence.
- Prise en compte des risques et des effets climatiques et environnementaux pour toutes les questions relatives à la stabilité des marchés financiers.

Le DFF devrait rendre son rapport durant le 1^{er} semestre 2020.



Pour favoriser l'investissement durable, un dialogue et un engagement commun de tous les acteurs pertinents du secteur financier, de la politique et de la société civile s'avèrent nécessaires

Travaux des Chambres fédérales

Pour rappel, les Chambres fédérales ont adopté en septembre 2019 les trois Postulats suivants :

- Postulat 19.3950: Encourager la durabilité par des prescriptions de placement adaptées à la réalité actuelle.
- Postulat 19.3951 : Produits financiers durables : desserrer les freins.
- Postulat 19.3966 : Compatibilité des flux financiers avec les objectifs sur le climat et renforcement de leur transparence dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Le 2 mars 2020, le Conseil national a encore adopté les deux textes suivants :

- Une Motion du PDC Leo Müller pour améliorer la base de données sur les placements durables, dans le but d'aider les investisseurs à choisir en toute connaissance de cause les meilleurs placements durables.
- Un Postulat de la verte Adèle Thorens pour en savoir plus sur la position de la Suisse en matière de finance durable.

On constate que ces démarches restent de portée générale et nécessiteront une concrétisation de la part du Conseil fédéral et de l'Administration.

Rapport de la FINMA sur le monitoring des risques

Le 10 décembre 2019, la FINMA a publié son 1^{er} rapport sur le monitoring des risques. Parmi les risques à long terme, l'autorité de surveillance identifie en particulier les risques climatiques.

La FINMA va affiner ses analyses des risques liés au climat dans le bilan des établissements financiers et développer des approches pour une meilleure publication, volontaire ou régulée, des risques climatiques financiers.

Autoréglementation

La Place financière ne reste pas inactive dans le domaine de l'autoréglementation :

- l'ASB est en train de définir des lignes directrices sur l'inclusion du financement durable dans la gestion de fortune privée;
- la SFAMA entreprend une démarche similaire pour la gestion d'actifs;
- Swiss Sustainable Finance (SSF) élabore également des propositions.

Ces différentes démarches nécessiteront une coordination rigoureuse pour éviter contradictions et redondances.

Initiative pour des multinationales responsables

L'initiative "pour des multinationales responsables" a été déposée en automne 2016 par une coalition réunissant environ 60 ONG. Elle réclame le renforcement des dispositions sur la responsabilité des entreprises dans les domaines des droits de l'homme et de l'environnement. Cela implique des obligations en termes d'évaluation des risques, de mesures destinées à éviter des atteintes aux droits humains et à l'environnement et de publication d'informations exhaustives relatives aux mesures prises.

Le Conseil fédéral a publié son Message le 15 septembre 2017. Il a recommandé le rejet du texte, sans lui opposer de contre-projet. Le Gouvernement estime que le mécanisme de responsabilité civile prévu par l'initiative va trop loin

et serait unique en son genre. Pour le Conseil fédéral, il conviendrait de privilégier une approche concertée à l'échelle internationale (ONU, OCDE). A cela s'ajoute que l'initiative serait très délicate à mettre en œuvre en raison de son caractère extraterritorial, sans pour autant fournir de garantie quant à l'amélioration de la situation des populations et de l'environnement dans les pays en développement.

A partir de juin 2018, le texte a fait des allers-retours entre le Conseil national et le Conseil des Etats qui rejettent tous deux l'initiative mais ne parviennent pas à se mettre d'accord sur le principe et le contenu d'un éventuel contre-projet. L'arrêt de la session parlementaire du printemps 2020 a mis un frein au dossier.

■ Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

En janvier 2020, le Groupe d'action financière (GAFI) a adopté le 3ème rapport de suivi renforcé consacré à la Suisse. Le GAFI constate que, dans l'ensemble, la Suisse a réalisé d'importants progrès afin de combler les lacunes de conformité technique identifiées dans le Rapport d'évaluation mutuelle de 2016. Notre pays est considéré comme "conforme" ou "largement conforme" pour la grande majorité des 40 Recommandations. Il n'est jugé "partiellement conforme" que pour 5 Recommandations. La Suisse reste toutefois soumise à un suivi renforcé.

Renforcement de la lutte contre le terrorisme

Le 9 mars 2020, le Conseil des Etats a adopté à une large majorité l'arsenal proposé par le Conseil fédéral pour renforcer la lutte contre la menace terroriste, conformément au Message du 14 septembre 2018.

Ce Message prévoit une nouvelle disposition pénale qui réprimera le recrutement, la formation et le voyage en vue d'un acte terroriste, ainsi que les activités de financement connexes. En outre, la coopération internationale est améliorée. Le Bureau de communication en matière de blanchiment (MROS) pourra traiter les communications de soupçons provenant de l'étranger même en l'absence d'une communication au niveau national. Enfin, le projet souhaite que l'entraide judiciaire soit simplifiée et accélérée dans certains cas. La transmission anticipée d'informations sera toutefois limitée à des situations exceptionnelles, pour prévenir un danger ou pour faciliter des investigations qui, à défaut, seraient excessivement compliquées.

Le Conseil national devrait se saisir de ce dossier lors de sa prochaine session en 2020.

Modification de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA)

Fin juin 2019, le Conseil fédéral a adopté son Message concernant la révision de la LBA. Il contient notamment les éléments suivants :

- Les personnes fournissant des prestations en lien avec des sociétés ou des trusts (conseillers) devront respecter non seulement les obligations de diligence et de contrôle ancrées dans la LBA, mais également une obligation de communiquer.
- Le droit de communiquer sera maintenu.

- Les intermédiaires financiers pourront mettre fin à une relation d'affaires s'ils ne reçoivent pas de réponse dans un délai de 40 jours après avoir transmis une communication au MROS.
- Le seuil des obligations de diligence sera réduit de CHF 100'000.- à CHF 15'000.- pour les transactions en espèce des négociants en métaux précieux et pierres précieuses.
- Enfin, le projet prévoit la clarification des règles de vérification de l'identité des ayants droit économiques et d'actualisation des clients.

Le 2 mars 2020, le Conseil national a rejeté l'entrée en matière sur ce texte. La seule raison de ce refus réside dans les obligations prévues à l'attention des "conseillers" en lien avec les sociétés de domicile et les trusts. Si le Conseil des Etats suit la Chambre du peuple dans cette voie, il ne restera plus au Conseil fédéral que de redéposer un projet sans les dispositions relatives aux "conseillers".

Abolition des actions au porteur non cotées

Le 27 septembre 2019, le Conseil fédéral a décidé de mettre en vigueur au 1^{er} novembre 2019 la Loi fédérale sur la mise en œuvre des Recommandations du Forum mondial.

En vertu de ces dispositions, les actions au porteur ne seront autorisées que si la société dispose de titres de participation cotés en bourse ou si les actions au porteur sont émises sous forme de titres intermédiés. Les actions au porteur non autorisées devront être converties en actions nominatives 18 mois après l'entrée en vigueur de la loi, soit le 1^{er} mars 2021. 5 ans après l'entrée en vigueur de la loi, soit le 1^{er} novembre 2024, les actions d'actionnaires qui ne se seront pas annoncés seront annulées.

Conditions-cadres

2. Pour une fiscalité attractive

■ En Suisse

Fiscalité des personnes morales

Loi fédérale sur le traitement fiscal des sanctions financières

Pour rappel, le Conseil fédéral avait ouvert en décembre 2015 déjà une consultation à propos de la Loi fédérale sur le traitement fiscal des sanctions financières.

Après de nombreux rebondissements, en décembre 2018, le plénum du Conseil national a accepté une proposition qui prévoit en substance ce qui suit :

- Les commissions occultes versées à des agents publics ou privés ne sont pas déductibles.
- Les amendes et autres sanctions financières prononcées en Suisse, pour autant qu'elles aient un caractère pénal, ne sont pas déductibles.
- Les sanctions financières pénales étrangères ne sont pas déductibles si :
 - elles ne sont pas contraires à l'ordre public suisse
 - l'infraction est aussi réprimée en Suisse
 - le montant de la sanction ne dépasse pas celui prévu en Suisse.

Le 18 octobre 2019, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-E) a proposé une nouvelle formulation, selon laquelle les amendes prononcées à l'étrangers seront déductibles si les sanctions sont contraires à l'ordre public suisse ou "si le contribuable peut démontrer de manière crédible qu'il a entrepris tout ce qui est raisonnablement exigible pour se comporter conformément au droit". Le plénum du Conseil des Etats a suivi cet avis en décembre 2019 et le Conseil national s'est rallié à cette proposition en mars 2020.

Réforme de la loi sur l'impôt anticipé

Sur la base de lignes directrices présentées en juin et septembre 2019, le Conseil fédéral a ouvert en mars 2020 une procédure de consultation relative à un projet de réforme de l'impôt anticipé qui s'achèvera le 10 juillet 2020. Le but de cette démarche est de renforcer le marché suisse des capitaux et d'étendre la fonction de garantie de cet impôt au niveau national.

La proposition de réforme comporte deux éléments clés :

- L'exonération de l'impôt anticipé sur les placements suisses portant intérêts effectués par des personnes morales domiciliées en Suisse et des investisseurs étrangers.
- L'extension de l'impôt anticipé aux intérêts perçus par des personnes physiques domiciliées en Suisse sur des titres étrangers, y compris sur les placements indirects.

La concrétisation de ces deux aspects centraux implique l'intervention des agents payeurs, à savoir principalement les banques, qui elles seules savent si les détenteurs des comptes sont des résidents suisses ou étrangers.

La Confédération admet que la diminution de recettes estimée à CHF 250 millions serait compensée à long terme par les effets dynamiques de la réforme. En revanche, pour les banques, les coûts de mise en place de ce nouveau système sont estimés entre un demi et un milliard de francs par l'ASB, compte tenu du rôle accru que les établissements bancaires devraient assumer en qualité d'agents payeurs.



Réformer l'impôt anticipé et le droit de timbre contribue à assurer la prospérité économique de notre pays et de sa population

Droit de timbre

La perception par la Confédération du droit de timbre d'émission et de négociation constitue un handicap pour la place financière suisse par rapport à ses principales concurrentes. Plusieurs démarches parlementaires ont été entreprises pour supprimer cette entrave au développement du secteur bancaire et financier helvétique. En 2009 déjà, le groupe PLR avait déposé une initiative pour abolir les droits de timbre par étape. Les débats parlementaires ont été suspendus, notamment en raison de la priorité donnée à la Réforme de l'imposition des entreprises (RFFA). En janvier 2020, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-E) a décidé de prolonger cette suspension.

En janvier 2020, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a lancé une consultation jusqu'au 23 avril 2020 portant sur deux avant-projets.

Le premier texte prévoit l'abolition :

- du droit de timbre de négociation sur les titres suisses (CHF 190 millions)
- du droit de timbre sur les obligations étrangères avec une durée résiduelle inférieure à 1 an (CHF 5 millions)
- du droit de timbre sur les primes d'assurance-vie (24 millions)

Le second avant-projet porte sur la suppression :

- du droit de timbre de négociation sur les autres titres étrangers (CHF 1,05 milliard)
- du droit de timbre sur les primes d'assurances de choses et de patrimoine (CHF 743 millions).

Il est difficile en l'état de prévoir le sort qui sera réservé à ces deux avant-projets, compte tenu du montant des recettes fiscales en jeu.

Fiscalité des personnes physiques

Suppression de la valeur locative

Suite à divers travaux préparatoires entamés dès 2017, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a lancé en avril 2019 une procédure de consultation à propos de la suppression de la valeur locative. En substance, il est prévu que la valeur locative et les déductions concernant les frais d'acquisition du revenu soient abolies aux niveaux fédéral et cantonal pour les logements occupés par leurs propriétaires. Elles restent toutefois applicables aux résidences secondaires à usage personnel. Les déductions portant sur les investissements destinés à économiser l'énergie et à ménager l'environnement, ainsi que sur les frais occasionnés par des travaux de restauration de monuments historiques et sur les frais de démolition sont supprimés au niveau fédéral. En revanche, les cantons qui le souhaitent peuvent maintenir ces déductions. En ce qui concerne la déductibilité des intérêts passifs privés, elle sera clairement restreinte: cinq options sont proposées dans ce sens. Enfin, le projet de loi permet d'introduire une déduction pour les primo-accédants.

L'Association suisse des banquiers (ASB) a exprimé une certaine ouverture à la discussion, tout en évaluant l'impact des variantes retenues.

A l'issue de la procédure de consultation, il est apparu que la gauche rejette le projet en bloc. Elle craint que la baisse des recettes fiscales mène à une diminution des prestations publiques. Les autres partis sont plutôt favorables à la réforme, mais divergent quant aux déductions à biffer en contrepartie. Les cantons ne voient pas la nécessité d'agir.

En novembre 2019, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats (CER-E) est entrée en matière sur le projet mais a décidé de suspendre ses travaux afin d'obtenir l'avis du Conseil fédéral sur l'opportunité de changer de système et de savoir à quoi devrait ressembler, selon le Gouvernement, un ensemble de mesures équilibrées.

Cela a conduit le plénum du Conseil des Etats à décider en décembre 2019 de prolonger de deux ans le délai pour traiter cette initiative parlementaire, à savoir jusqu'à la session d'automne 2021.

Au plan international



Mise en œuvre par la Suisse du standard international pour l'échange automatique de renseignements (EAR)

En septembre 2019, la Suisse a transmis des renseignements à 62 Etats, dont ceux de l'UE, à l'exception de la Bulgarie et de la Roumanie (l'OCDE a estimé que les règles de confidentialité et de sécurité des données n'y étaient pas respectées). En septembre 2020, d'autres pays s'ajouteront à cette liste, dont Israël. A ce moment, la Confédération aura activé l'EAR avec 109 Etats ou juridictions, étant toutefois précisé que certains ne souhaitent pas obtenir de renseignements (on peut citer les Bermudes, les Iles Caïman, les Emirats Arabes Unis et le Koweït) et que d'autres ne disposent pas encore du cadre juridique à cet effet (par exemple l'Albanie, le Liban, le Nigéria, le Pérou). En ce qui concerne la Turquie, l'EAR ne sera appliqué qu'en 2021 (ce report étant dû à des motifs politiques).

Echange d'informations à la demande selon le standard de l'OCDE

Le 6 avril 2020, le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales a rendu son Rapport d'examen par les pairs concernant la Suisse. La notation globale de "conforme pour l'essentiel" a été attribuée à la Confédération concernant son cadre juridique en place en janvier 2020 et les demandes traitées de juillet 2015 à juin 2018.

Le Rapport relève que depuis son dernier examen en 2016, la Suisse a corrigé plusieurs lacunes, notamment en garantissant la disponibilité des informations sur les propriétaires légaux, en particulier en ce qui concerne les actions au porteur, en fournissant une assistance administrative concernant les personnes décédées, en améliorant son processus d'échange de renseignements et en doublant les effectifs du Service d'échange d'informations.

Le Rapport recommande certaines améliorations. La Suisse devrait prendre des mesures supplémentaires pour garantir la disponibilité des informations sur les bénéficiaires effectifs de toutes les entités et constructions juridiques. La Suisse devrait également garantir que les procédures de notification et d'appel n'empêchent ni ne retardent indûment un échange de renseignements efficace et veiller à ce que la confidentialité des informations reçues soit toujours préservée lors du traitement d'une demande.

Imposition des prestations de services numériques

Le débat fait actuellement rage au sujet de la taxation des services numériques.

La France a ouvert les feux en voulant introduire une taxe de 3% sur le chiffre d'affaires issus des services numériques réalisés par les GAFA. Les autres services, notamment financiers, ne sont pas concernés.

En mai 2019, l'OCDE a adopté une feuille de route fondée sur deux piliers pour résoudre les défis fiscaux soulevés par la numérisation de l'économie :

- Le premier pilier explorera des solutions possibles pour déterminer où l'impôt devrait être payé et sur quelle base (le "lien"), ainsi que sur la partie des bénéfices qui pourrait ou devrait être imposée dans les juridictions au sein desquelles se situent les clients ou les utilisateurs (la "répartition des bénéfices").
- Le deuxième pilier explorera la conception d'un système visant à s'assurer que les entreprises multinationales - dans l'économie numérique et au-delà - paient un niveau minimum d'impôt.

L'OCDE tablait sur une solution rapide par le biais d'une "approche unifiée". Les conflits d'intérêts entre les Etats et les effets dévastateurs de la pandémie du coronavirus sur l'économie mondiale vont sans doute ralentir le rythme. Le prochain sommet de l'OCDE à Berlin, prévu en juillet 2020, fournira peut-être des indications sur la suite du projet.

La Suisse participera sans doute activement à la définition des nouveaux standards, afin d'en réduire au maximum l'impact sur les recettes fiscales. Cet impact a été estimé provisoirement entre CHF 1 et 5 milliards pour la Confédération.

La Suisse a un rôle central à jouer en participant au débat sur la taxation des services numérique

Conditions-cadres

3. Relations avec l'Union européenne

■ Accord institutionnel avec l'UE

La FGPF, de concert avec l'ASB et economiesuisse, soutient l'Accord institutionnel négocié avec Bruxelles. Ce texte a le mérite de tracer une voie crédible pour la poursuite des relations bilatérales entre la Suisse et l'UE.

Ce traité constitue par ailleurs un préalable indispensable à l'ouverture de négociations sur un accord permettant à l'avenir un accès au marché pour les banques et les autres intermédiaires financiers helvétiques.

Après d'intenses débats au sein des Commissions de politique extérieure du Conseil national et du Conseil des Etats au printemps 2019 et après consultation des partenaires sociaux, le Conseil fédéral a indiqué le 7 juin 2019 qu'il n'entendait pas signer en l'état l'Accord institutionnel et qu'il avait adressé un courrier à la Commission européenne dans le but d'obtenir des clarifications sur les trois points suivants: le domaine de la protection salariale, l'interdiction des aides d'Etat et la Directive sur la citoyenneté de l'UE.

■ Equivalence boursière et milliard de cohésion

Fin juin 2019, constatant l'absence d'avancée sur le dossier de l'Accord institutionnel, l'UE a décidé, sur une base purement politique, de ne pas prolonger l'équivalence des bourses suisses avec la législation européenne. Par conséquent, les contre-mesures prévues par le Conseil fédéral sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2019. Ces dernières visent à interdire aux bourses européennes de traiter des titres suisses.

Le différend sur l'équivalence boursière s'est invité dans le débat sur la deuxième contribution de la Suisse à l'élargissement de l'UE, communément appelé milliard de cohésion. Il est prévu que la Confédération verse un montant de CHF 130 millions pendant 10 ans à certains Etats de l'UE pour soutenir des projets spécifiques. En décembre 2019, après un débat nourri, les Chambres fédérales ont décidé d'accorder ce milliard de cohésion à la condition expresse que l'UE renonce aux mesures discriminatoires envers la Suisse.

■ Initiative contre les Bilatérales

Il était prévu que le peuple suisse s'exprime le 17 mai 2020 sur l'Initiative de l'UDC "pour une immigration modérée (initiative de limitation)". Ce texte demande de dénoncer l'Accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE. En raison de la clause guillotine, cette Initiative menace non seulement la libre circulation des personnes mais tout le dispositif des Bilatérales I. Pour cause de pandémie de coronavirus, cette votation a été reportée au 27 septembre 2020.

Les milieux économiques sont unanimement opposés à ce texte qui nuirait gravement à la prospérité de notre pays.



■ Conséquences du Brexit pour la Suisse

Le 31 janvier 2020 a marqué la sortie officielle du Royaume-Uni de l'UE. Un délai a été fixé au 31 décembre 2020 pour régler les détails de la coopération future entre Londres et Bruxelles. Ce laps de temps paraît très court compte tenu des innombrables questions à régler.

Dans le cadre d'une stratégie intitulée "Mind the Gap", la Suisse a conclu une série d'accords avec le Royaume-Uni

pour maintenir le statu quo en termes de relations bilatérales avec ce partenaire économique important. Par ailleurs, les deux pays ont exprimé l'intention de renforcer leurs relations financières sur la base du concept de "mutual recognition". Le but est d'assurer un accès au marché réciproque, qui permette d'offrir des services transfrontaliers sans entrave.



4

Communication & promotion

■ Relations avec les médias

Le 8 octobre 2019, la Fondation Genève Place Financière (FGPF) a convié les représentant.e.s des médias suisses et étrangers à sa traditionnelle conférence de presse.

Cet événement a bénéficié d'un large écho médiatique. L'intérêt des journalistes s'est concentré sur quatre thématiques: la question de l'efficacité des taux d'intérêts négatifs; le positionnement et les atouts de Genève dans la finance durable (cf. p. 18); les résultats de l'enquête conjoncturelle 2019-2020 (cf. p. 5) et en particulier l'augmentation des avoirs sous gestion au premier semestre 2019; le rôle joué par la formation dans le succès de la Place financière (cf. p. 23).

Ces sujets ont été présentés par Yves Mirabaud (Président), Pascal Besnard (membre du Conseil) et Edouard Cuendet (Directeur). Un message commun a sous-tendu ces trois interventions. Les intermédiaires financiers se trouvent à la croisée des chemins. La Suisse demeure la plus grande place financière au monde en matière de gestion de fortune transfrontalière avec une part de marché de 27%. Pour conserver cette position enviable, conquérir de nouveaux marchés et développer des prestations innovantes, la place financière genevoise attend des décisions majeures touchant les liens entre la Suisse et l'UE.

Dans cette course de fonds, la finance durable et la digitalisation pourront servir de catalyseurs, pour autant que le cadre législatif et fiscal, tant suisse qu'international, favorise le développement de ces atouts prometteurs.

La Suisse
a une part de marché de

27%

dans la gestion de fortune
transfrontalière



■ Finance durable

La finance durable participe pleinement à la diversité de la place financière genevoise. Elle permet en particulier d'attirer des compétences nouvelles. Elle constitue non seulement un relais de croissance important, mais aussi un vecteur de différenciation avec les autres centres financiers.

Les chiffres publiés en juin 2020 par Swiss Sustainable Finance (SSF) sur le volume des placements durables effectués en Suisse révèlent que ceux-ci ont progressé de 62 % en 2019 pour atteindre CHF 1'163 milliards. Cela démontre combien les aspects sociaux et environnementaux conditionnent aujourd'hui les comportements en matière de placement.

Genève occupe une place de choix dans ce domaine en regroupant sur son sol à la fois les organisations internationales, de grandes fondations privées, un secteur académique de pointe et des compétences financières hors du commun. Cette proximité entre la Genève internationale et la Genève financière constitue un atout unique au monde.

En dirigeant les flux financiers vers des activités durables, le secteur financier apporte sa pierre à la transformation des marchés et à l'élaboration des modèles économiques de demain. Dans cette optique, la Place financière ne reste pas inactive, notamment dans les domaines de l'autoréglementation et de la formation. Premièrement, l'Association suisse des banquiers (ASB) et Swiss Funds

and Asset Management Association (SFAMA) travaillent à l'élaboration de lignes directrices sur l'inclusion du financement durable dans la gestion de fortune privée respectivement dans la gestion d'actifs. Deuxièmement, finance et développement durable s'intègrent pleinement dans la formation professionnelle et continue du domaine bancaire (cf. p. 23).

En Suisse, le total des actifs sous gestion frôlait la barre des CHF 7'000 milliards fin 2018. Ces montants considérables proviennent notamment des dépôts des particuliers et des entreprises ou encore des avoirs de prévoyance des caisses de pension. Les établissements bancaires et financiers gèrent ces portefeuilles pour le compte de leurs clients privés et institutionnels, en respectant les profils d'investissements fixés contractuellement selon l'appétence aux risques et les attentes de rendement. Sur ce dernier point, les institutions de prévoyance sont tenues d'obtenir des rendements à court terme permettant de servir les rentes aux pensionnés, une exigence qui n'est pas toujours compatible avec la notion de durabilité. Par conséquent, une transition vers davantage d'investissements durables ne se trouve pas entre les seules mains des établissements bancaires et financiers helvétiques. Ces derniers ont certes développé un savoir-faire pointu en la matière qui leur a





permis d'offrir des produits attractifs conformes aux critères de durabilité. Mais du côté de la demande, l'impulsion doit venir des investisseurs privés et institutionnels.

Or, le développement de la finance durable est freiné par un carcan législatif trop rigide. Conscientes de cet obstacle majeur, les Chambres fédérales ont adopté en septembre



2019 un bouquet de Postulats destinés à faciliter le passage à une allocation plus durable (cf. p. 9).

En décembre 2019, le Conseil fédéral a fixé comme objectif la création de conditions-cadres permettant à la Place helvétique d'être compétitive dans le domaine de la finance durable.

Par ailleurs, un cadre fiscal attractif est nécessaire à la création en Suisse de produits conformes aux principes de durabilité. On ne pourra pas faire l'économie à cet égard du débat sur la suppression du droit de timbre et de l'impôt anticipé (cf. p. 12), qui constituent un handicap majeur à l'expansion d'une finance durable.



Building Bridges Summit

L'organisation du Sommet "Building Bridges" le 10 octobre 2019 a démontré que le pont entre les deux rives du lac est bien plus qu'une image de carte postale. Pour la première fois, tous les acteurs de l'écosystème ont été réunis afin d'élaborer des solutions concrètes et innovantes pour maximiser leur impact collectif.

Organisé conjointement par Swiss Sustainable Finance, Sustainable Finance Geneva et la Fondation Genève Place financière, cet événement, bénéficiant de la présence du Président de la Confédération, Ueli Maurer, a permis à 800 participant.e.s de partager leurs vues avec des experts de la finance durable. Il a ainsi contribué à ce que la finance durable ne se limite pas à un cercle d'initié.e.s au langage ésotérique et a mis en lumière le savoir-faire de la place financière suisse, et genevoise en particulier, en matière de gestion durable.

La finance durable est l'affaire de tous !



■ Evénements

Assises de la Place Financière

Événement annuel, les Assises de la Place Financière 2019 ont réuni 530 collaboratrices et collaborateurs des établissements bancaires et financiers genevois.

La Suisse fait face à de nombreux défis: positionnement sur la scène internationale; Accord-cadre avec l'Union européenne (UE); réforme de l'imposition des entreprises. Or, l'attractivité de la Place financière et le développement de l'emploi dans notre pays dépendent largement de ces facteurs. Dans ce contexte, le Conseiller fédéral Ignazio Cassis a livré un remarquable exposé sur la nécessité d'anticiper un monde en pleine mutation et de lever les incertitudes politiques et juridiques, véritable poison pour l'économie. Cette présentation a suscité un débat nourri avec le public et a permis d'illustrer les relations particulières que la Suisse entretient avec l'UE.



Conférence SFI-FGPF "le pouls digital de la banque suisse"

La question de la numérisation revêt une importance cruciale pour la Suisse. Et ses conséquences sur l'un des secteurs économiques les plus importants, à savoir l'industrie financière, ont été mesurées dans une étude réalisée par le "Swiss Finance Institute" (SFI) et zeb, un cabinet de conseil en stratégie et en gestion.

Sous l'impulsion de la FGPF et du SFI, une centaine de participant.e.s se sont réuni.e.s le 11 juin 2019 et ont débattu des principaux enjeux et du niveau de maturité des banques suisses par rapport au reste de l'Europe. Le Prof. Damir Filipovic du SFI a présenté l'étude "Digital Pulse Check 3.0" et Steve Krieger (Banque Pictet & Cie SA) a exposé ses vues au sujet de la transformation digitale dans le monde bancaire.



GFSI Swiss Sustainable Funds Awards

Au cours des dix dernières années, le nombre de fonds étiquetés durables a triplé en Suisse. Pour soutenir ce développement, le "Geneva and Zurich Forum for Sustainable Investment", événement important dans l'industrie de l'investissement durable, a décerné les "Swiss Sustainable Funds Awards" lors d'une soirée organisée avec le soutien du Canton de Genève, de la Fondation Genève Place Financière (FGPF) et de Sustainable Finance Geneva (SFG) le 12 juin 2019.

Ces prix, remis notamment par Marc Pictet, Vice-Président de la FGPF, ont été attribués aux vainqueurs de dix catégories différentes avec des prix spéciaux octroyés à la meilleure société de gestion d'actifs durable et au meilleur leader d'opinion dans l'industrie. Les fonds et les sociétés de gestion ont été sélectionnés par un jury indépendant, dont la mission a été d'évaluer leur performance sur des bases qualitatives et quantitatives. L'objectif des "Swiss Sustainable Funds Awards" est ainsi de créer un point de référence et un classement reconnu par la communauté financière. Ils ont également l'ambition de faciliter l'adoption des produits d'investissement durable et de soutenir le développement commercial des acteurs du secteur.

Forum économie numérique

La 5^{ème} édition du Forum économie numérique s'est déroulée le vendredi 22 novembre 2019, à la Fédération des entreprises romandes (FER). Cet événement est le fruit d'un partenariat entre le secteur public et le secteur privé, puisqu'il a été initié par la Direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI) du canton de Genève en collaboration avec l'Université de Genève, la Fondation Genève Place Financière et la FER-Genève ainsi qu'avec AlpICT et la Fongit.

Cette rencontre, destinée aux dirigeant.e.s d'entreprises ainsi qu'aux responsables de l'informatique et de la transformation numérique, a été consacrée aux impacts de la numérisation sur les relations employeurs-employé.e.s. Les discussions ont porté en particulier sur les questions liées au recrutement, à l'employabilité et à la formation continue.

Des experts de la transition digitale d'un groupe bancaire genevois ont animé l'atelier intitulé "Expertise d'une entreprise externe au service de la banque". Dans cette optique, les participant.e.s ont été invité.e.s à échanger leurs expériences.





5

Formation

■ Favoriser l'excellence

Les professions dans la finance demeurent fondamentalement des métiers de personnes. La réputation de la Place financière dépend avant tout de la qualité des services offerts. Selon le sondage de l'Association suisse des banquiers paru en avril 2019, 90% des Suissesses et des Suisses considèrent que la formation dans le secteur bancaire représente un élément essentiel de ce succès.

La place financière genevoise est une place internationale. Elle a la chance de regrouper des activités très variées, allant de la banque de détail au financement du commerce de matières premières en passant par la gestion de fortune. Pour pouvoir se mesurer à ses concurrentes, elle doit pouvoir compter sur les meilleurs talents. Ceci signifie qu'elle doit non seulement être en mesure de les attirer, mais aussi de continuer à les former afin de maintenir leur niveau d'excellence.

Dans ce contexte, la formation intervient à tous les stades. Elle touche aussi bien l'apprentissage et la formation continue que le domaine universitaire.

Les métiers du secteur bancaire sont appelés à se transformer

Les métiers bancaires sont en perpétuelle mutation. Aujourd'hui, trois grands facteurs de transformation peuvent être identifiés : la réglementation ; l'évolution digitale ; la durabilité.

La **réglementation** a connu de fortes évolutions ces dernières années (cf. p. 7). L'augmentation constante des contraintes réglementaires entraîne une hausse des recrutements dans les domaines du contrôle des risques, de la "compliance" et du juridique.

L'**innovation technologique** entraîne d'importants bouleversements. Elle change la donne du côté de la concurrence, de la relation client et de l'organisation des établissements. L'"enquête sur la numérisation et la fintech dans les banques suisses", publiée fin août 2019 par la BNS, montre que les banques visent un degré élevé de numérisation de leur modèle d'affaires, dans le but de maîtriser les coûts et de rester attractives pour leur clientèle. La digitalisation a pour conséquence immédiate une augmentation des effectifs des services informatiques, comme le démontre l'enquête conjoncturelle 2019-2020 (cf. p. 5).

La **durabilité** s'ajoute à ces deux facteurs. La finance durable (cf. p. 18) participe pleinement à la diversité de la Place genevoise et permet en particulier d'attirer de nouvelles

compétences. Les établissements genevois ont développé un savoir-faire pointu en la matière qui leur a permis d'offrir des produits attractifs conformes aux critères de durabilité. Il s'agit à présent de renforcer la formation continue des conseillers.ère.s pour accélérer la mise en place des stratégies d'investissement au bénéfice non seulement de la clientèle mais aussi de l'ensemble de la société.

Ces défis offrent de réelles opportunités et la formation joue un rôle capital dans la concrétisation d'une stratégie offensive dans tous ces domaines.



Finance et développement durable sont complémentaires dans le cadre de la formation professionnelle et continue du domaine bancaire

Formation universitaire : former les spécialistes de demain

Aujourd'hui, toutes les forces convergent – du secteur public comme du secteur privé – pour mettre Genève en valeur en tant que centre de compétences parmi les plus innovants en matière bancaire et financière.

Cela se traduit par la mise en place de filières universitaires dans des domaines où Genève se distingue de ses concurrentes. Le cursus universitaire ainsi que le CAS (Certificate of Advanced Studies) de la Haute école de gestion Genève en finance durable, première formation en ligne de ce type en Suisse, contribuent à faire de la Cité de Calvin un hub de la durabilité. Le développement du "Geneva Institute for Wealth Management" (GIWM), dont la FGPF est membre fondateur et dont la mission est de promouvoir la gestion de

fortune à l'international, ou encore la création d'un Centre en philanthropie, soutenu par plusieurs banques de la Place genevoise, traduisent aussi cette exigence d'excellence.

Le dialogue entre le monde académique et celui des entreprises se concrétise par la possibilité donnée aux acteurs de la Place d'accéder directement aux hautes écoles pour présenter leurs métiers. Et la réciprocité existe aussi dans la mesure où des établissements bancaires accueillent des étudiant.e.s dans leurs séances d'investissements et leur offrent l'opportunité d'effectuer des stages. Cette immersion, qui concerne des universitaires et des collégien.ne.s très demandeur.euse.s en la matière, permet de passer du monde virtuel au monde réel.

Formation continue : la nouvelle sécurité de l'emploi

Selon l'enquête suisse sur la population active (ESPA) réalisée en 2018, 41% du personnel bancaire en Suisse possèdent un diplôme universitaire. 29% ont suivi la formation professionnelle de base et 15% sont titulaires d'un diplôme de formation professionnelle supérieure. Aujourd'hui, une formation initiale ne fournit pas la garantie d'un emploi à vie, mais constitue le socle d'un développement permanent. La formation continue est devenue indispensable.

L'émergence des nouvelles technologies rend encore plus criants les besoins en formation continue. De nombreuses craintes existent de voir passer l'individu au second plan, supplanté par les moyens technologiques qui bouleversent le marché du travail. En réalité, les collaborateur.rice.s joueront toujours un rôle central : les changements technologiques ne pourront être couronnés de succès sans leur expertise. C'est pourquoi, les banques investissent dans le développement de leur capital humain.

A Genève, l'Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB) (voir encadré) délivre un "Certificat en digital finance" et l'Université a développé le "Fintech Executive Education Program" qui a débuté en janvier 2020. Il convient aussi de citer le lancement en 2020 par le Centre de droit bancaire et financier d'un CAS en Droit de la finance digitale. Ce programme doit permettre de saisir les enjeux juridiques de la numérisation du secteur financier.

Au niveau national, le programme de certification Skills 4.0, codéveloppé par Employeurs Banques, prépare les employé.e.s au monde du travail numérique afin de déployer pleinement leur potentiel. Il s'adresse aux personnes qui se situent dans leur deuxième moitié de vie professionnelle. Cette formation continue répond aussi au défi démographique. 1,1 million de "baby-boomers" atteindront l'âge de la retraite au cours des dix prochaines années, alors qu'environ 500'000 jeunes seulement entreront dans la vie active. De fait, la demande de collaborateur.rice.s plus âgés (50 ans et plus) augmentera. Les banques sont d'ailleurs actives dans la formation continue afin de permettre aux plus de 50 ans de

s'adapter aux nouvelles technologies, que cela soit au niveau du matériel, des applications et des produits.

La certification en cours d'emploi devient un "benchmark" : les employé.e.s qui auront fait certifier leurs connaissances seront mieux placé.e.s sur le marché de l'emploi. Et tous les métiers de la finance sont concernés. C'est le cas du "Wealth Management". En effet, le conseil à la clientèle s'appuie de plus en plus sur des solutions numériques et fait face à une évolution constante du cadre réglementaire.

Environ un quart du personnel bancaire en Suisse est actif dans la gestion de fortune. Cela représente 23'000 emplois. Or, le conseil à la clientèle est la fonction la plus répondeuse car elle occupe plus de 40% des personnes employées dans le "Wealth Management". Plus d'un tiers des conseiller.ère.s ont plus de 10 ans d'expérience dans l'établissement qui les emploie. Cette longue expérience constitue un atout de taille, bien plus élevé en Suisse que chez bon nombre de ses concurrentes. C'est pourquoi, la certification SAQ a été mise en place depuis 2017. Actuellement, les banques en Suisse comptent près de 13'000 collaborateurs.rice.s certifié.e.s "Conseiller clientèle bancaire", dont plus de la moitié dans la catégorie CWMA ("Certified Wealth Management Advisor"). Au 31 décembre 2019, l'Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB), qui fait partie des prestataires accrédités à Genève, a d'ores et déjà octroyé plus de 580 certificats SAQ CWMA et plus de 450 candidat.e.s sont en cours de certification.



Participation au Conseil de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire (ISFB)

Acteur essentiel du paysage de la formation continue dans le secteur bancaire et financier, l'ISFB contribue au maintien de la compétitivité de la place financière genevoise. La FGPF y participe notamment grâce à la présence de Michel Juvet à la Présidence, de Blaise Goetschin à la vice-présidence ainsi que celles de Jean-François Beausoleil et d'Edouard Cuendet en tant que membres actifs du Conseil.

■ Choisir un métier

A l'aube de leur entrée dans le secondaire II, les élèves doivent faire un choix quant à leur future formation. Afin qu'ils.elles puissent appréhender ce moment clé avec toutes les cartes en main, la FGPF s'est investie dans des partenariats publics-privés pour présenter à ce jeune public la variété des métiers de la banque, mais également les différents cursus pour les atteindre.

Formation de base : former les plus jeunes aux métiers de demain

Affichant un taux d'insertion réussie dans le monde du travail très élevé, la filière de l'apprentissage participe grandement au succès de l'économie suisse.

Dans ce domaine, les acteurs de la Place financière offrent un encadrement de qualité et proposent des apprentissages permettant de découvrir un grand nombre de métiers de la finance. Cet engagement répond à la demande croissante des jeunes qui souhaitent accéder à la vie active et bénéficier d'un travail passionnant et polyvalent.

C'est pourquoi, la Fondation Genève Place Financière (FGPF) a renforcé son action auprès des 10^{ème} et 11^{ème} années au sein des Cycles d'orientation ainsi qu'auprès des écoles de commerce du Canton. Depuis 2016, elle a mis en place une série de visites incluant des présentations et des ateliers pratiques. Ces présentations ont suscité l'enthousiasme dans ces établissements, de sorte que la demande pour de tels événements est en forte croissance. Au mois de mai 2019, des visites ont été effectuées au sein

des Cycles d'orientation de Foron, Drize et Sécheron, et se sont poursuivies à la rentrée scolaire 2019-2020 dans les Cycles d'orientation de Budé, La Golette et Sécheron. En raison de la pandémie Covid-19, les actions planifiées entre avril et juin 2020 se dérouleront dès l'automne 2020 dans le respect des prescriptions sanitaires.

Au niveau fédéral, la FGPF s'engage activement dans les travaux de la Commission de formation de l'Association suisse des banquiers (ASB) qui bénéficie d'une nouvelle dynamique. L'ASB prend notamment une part active au projet de réforme en profondeur de la formation d'employé.e de commerce, visant à adapter le CFC aux nouvelles réalités du terrain. De manière plus générale, l'ASB a intégré la durabilité et la digitalisation dans ses priorités en matière de formation. L'objectif est de former les jeunes aux métiers de demain !

 **L'objectif est de former les jeunes aux métiers de demain !**



EVÉNEMENT

Zoom métiers Banque et Finance 2020

Organisé chaque année par l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), le Zoom métiers consacré à la banque s'est déroulé le 29 janvier 2020. Une centaine de participant.e.s, intéressé.e.s à en savoir plus sur les nombreux métiers bancaires, a assisté à une présentation de la place financière genevoise et a pu dialoguer avec des professionnel.le.s du recrutement et des apprenti.e.s.

Cartes de formations

Le secteur financier offre un univers varié et de multiples opportunités professionnelles. Il n'est pas toujours facile de choisir la filière de formation correspondant à ses envies et au métier envisagé.

Afin d'offrir une vision plus claire, la FGPF publie des cartes de formation, selon les thématiques suivantes :

- Economie et finance
- Gestion
- Opérations bancaires
- Compliance, juridique, Fiscalité et comptabilité
- Négoce international de matières premières

Ces cartes répertorient les formations certifiantes et diplômantes selon trois filières de formation : études supérieures à plein temps, études supérieures en emploi et formation continue.

Référentiels de compétences

La Fondation Genève Place Financière est la seule entité à Genève à établir des référentiels de compétences des métiers bancaires. A cet effet, elle fait appel aux spécialistes métiers des établissements bancaires de la Place.

La FGPF publie des référentiels de compétences pour les métiers suivants :

- Assistant.e de gestion
- Collaborateur.rice compliance
- Collaborateur.rice fichier clients
- Conseiller.ère clientèle commerciale
- Employé.e de banque "back office"
- Gérant.e de fortune
- Relationship manager en commodity trade finance
- Portfolio manager
- Spécialiste en gestion des risques



Conseil

La Fondation Genève Place Financière, créée en 1991 par les 80 banques membres de la Bourse de Genève, a pour objectif de favoriser le développement et le rayonnement de la place financière lémanique. Conduisant son action au bénéfice de l'ensemble des acteurs de la Place, son Conseil se veut représentatif de la diversité de cette dernière.

Banques commerciales et de gestion

Yves Mirabaud * (Président)	Président du Conseil d'administration, Mirabaud & Cie SA
Marc Pictet * (Vice-Président) (jusqu'au 31.12.2019)	Associé-gérant, Banque Pictet & Cie SA
Laurent Ramsey * (Vice-Président) (depuis le 01.01.2020)	Associé-gérant, Banque Pictet & Cie SA
Christophe Hentsch	Associé-gérant, Banque Lombard Odier & Cie SA
Guy de Picciotto * (jusqu'au 31.12.2019)	Président du Comité exécutif, Union Bancaire Privée, UBP SA
Vincent Taupin * (depuis le 01.05.2020)	CEO, Edmond de Rothschild (Suisse) SA

Banques cantonales

Blaise Goetschin *	Président de la Direction générale, Banque Cantonale de Genève
Pascal Kiener	Président de la Direction générale, Banque Cantonale Vaudoise

Grandes banques

Jean-François Beausoleil *	Directeur régional Genève, UBS SA
Pascal Besnard *	Responsable région Genève, Managing Director, Credit Suisse (Suisse) SA

Banques en mains étrangères

Jean-François Deroche *	Président de la Direction Générale, CA Indosuez (Switzerland) SA
Peter Gabriele	Président Directeur général, JP Morgan (Suisse) SA

Partenaires

Dominique Fasel	Président de l'Association vaudoise des banques
Michel Juvet	Président de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire et de la Commission stratégique des compétences bancaires de la FGPF, Associé-gérant, Bordier & Cie
Xavier Oberson	Avocat chez Oberson Abels SA
André Tinguely	Président de l'Ordre genevois d'Expert Suisse

7

Secrétariat

Le Secrétariat assure la bonne exécution des axes prioritaires définis par le Conseil.

Direction, comptabilité et administration générale

Edouard Cuendet Directeur
Teuta Sinani Assistante

Communication

Chantal Bourquin Responsable, Membre de la direction

Promotion et formation

Jessica Artali Ferreira Gestionnaire de projet

REPRÉSENTATIONS EXTERNES

En 2019, la Fondation Genève Place Financière a siégé dans de nombreuses commissions ou conseils externes, notamment :

- La commission "Retail banking" de l'Association suisse des banquiers
- La commission formation "Bildungskommission" de l'Association suisse des banquiers
- Le groupe de travail "Public affairs" de l'Association suisse des banquiers
- La Commission stratégique de la Promotion économique
- Le Conseil de l'Institut Supérieur de Formation Bancaire

SURVEILLANCE FINANCIÈRE

- Les fonds de la Fondation Genève Place Financière sont gérés par UBS Asset Management.
- La comptabilité est tenue par la Société fiduciaire d'expertise et de révision SA (SFER), Genève.
- L'organe de révision est la société Verifid SA, Genève.
- Les comptes 2019 ont été approuvés lors de la séance du Conseil du 1^{er} mai 2020.
- La Fondation Genève Place Financière est une fondation reconnue d'utilité publique.
- La Fondation Genève Place Financière est soumise à la supervision de l'Autorité cantonale de surveillances des fondations et des institutions de prévoyance (ASFIP), Genève.

8

Association de Soutien à la Fondation Genève Place Financière

L'Association de Soutien à la Fondation Genève Place Financière (ASFGPF) a vu le jour en 2016 et a pour vocation de réunir les acteurs de la Place. Comme son nom l'indique, son objectif est d'apporter un soutien à la FGPF et de créer des liens plus étroits entre les acteurs qui animent la Place financière.

Yves Mirabaud préside cette association, dont le Comité est également composé de Pascal Besnard (responsable de la région Genève, Credit Suisse (Suisse) SA), Gabriele Odone (Market Head pour Genève, Banque Julius Bär & Co. Ltd), Bas Rijke (Managing Director et Member of the Executive Committee de la Banque J. Safra Sarasin Ltd), et Edouard Cuendet (directeur de la FGPF). La composition du Comité reflète ainsi la diversité de la Place.

Depuis sa création, l'ASFGPF a connu un développement très encourageant puisqu'elle compte actuellement 46 membres.

L'Assemblée générale, qui s'est tenue le 18 novembre 2019 au sein de la Banque J. Safra Sarasin SA, a permis d'accueillir Daniela Stoffel, Secrétaire d'Etat aux affaires financières internationales (SIF). Son remarquable exposé au sujet des enjeux et des perspectives de la place financière suisse a suscité un vif intérêt auprès des participant.e.s. Ces dernier.e.s ont également apprécié sa disponibilité à répondre aux nombreuses questions qui ont suivi sa conférence.

L'ASFGPF remercie Ilan Hayim (ancien Président du Conseil d'administration de la Banque J. Safra Sarasin Ltd), qui a remis son mandat de membre du Comité à l'occasion de l'Assemblée générale 2019. Son engagement sans faille en faveur de l'Association a contribué à son développement et a permis de donner de nombreuses impulsions concernant le positionnement de la Place genevoise.

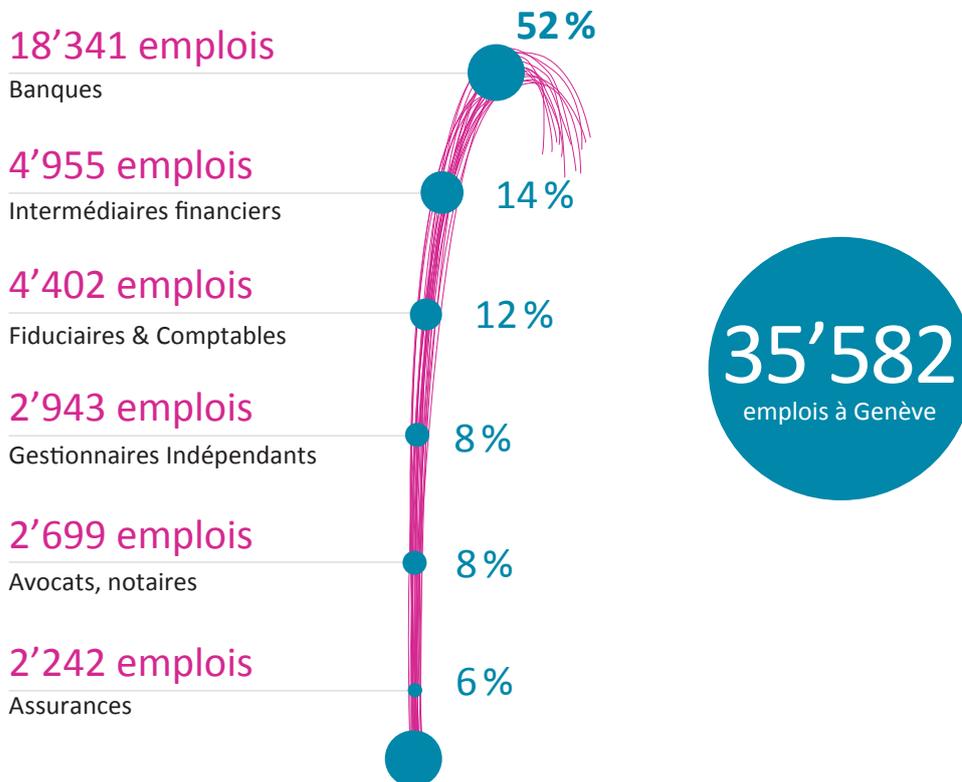


9

La place financière genevoise en chiffres

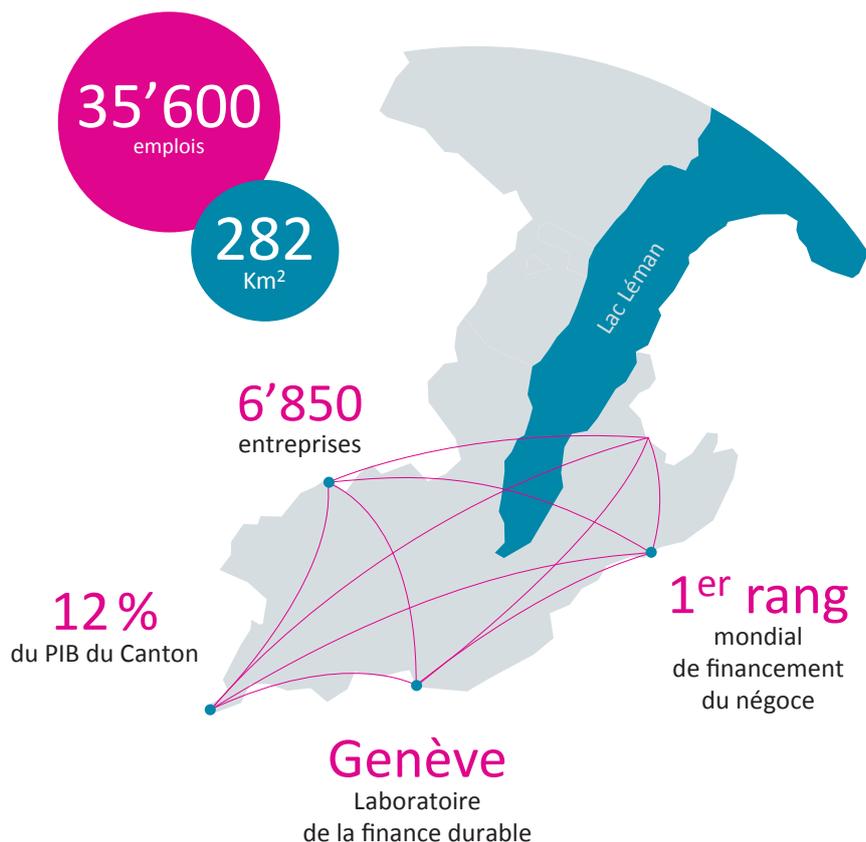
Données au 30 septembre 2017 – prochaine mise à jour en octobre 2020

■ Les emplois de la place financière genevoise



Sources : BNS ; FINMA, REG - Répertoire des Entreprises du canton de Genève

■ La place financière genevoise



■ L'effet cluster

Héritière d'une tradition remontant à plus de 500 ans et fondée sur une éthique rigoureuse, la place financière genevoise jouit d'un rayonnement international. Avec la présence d'activités telles que l'affrètement maritime et la surveillance, Genève bénéficie d'un centre de compétences et d'un "cluster" uniques au monde. La gestion de fortune permet notamment d'assurer le substrat nécessaire au financement du négoce de matières premières et aux crédits. Ceux-ci favorisent le développement d'autres services comme l'affrètement maritime et l'inspection. Ces derniers contribuent, à leur tour, à attirer de nombreuses sociétés multinationales. Enfin, cette chaîne de valeurs unique renforce la qualité des universités et de la recherche et fait de Genève un acteur incontournable de la finance durable.



Impressum

Rédaction

Fondation Genève Place Financière

Photographies

Fondation Genève Place Financière

Graphisme

François Dumas, DREAMaxes, Genève

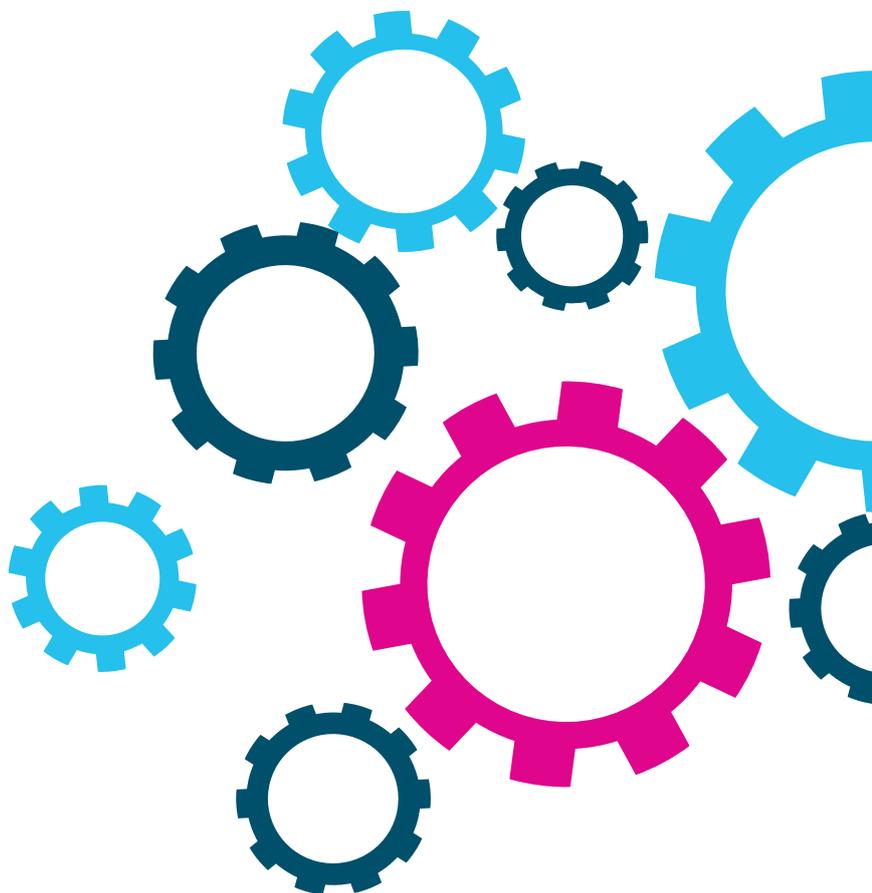
Traduction anglaise

Interserv SA, Lausanne

Impression

Imprimerie Atar, Genève

Le rapport annuel 2019 est également disponible en français et en anglais sur
www.geneve-finance.ch



Fondation Genève Place Financière

Rue du Général-Dufour 15
Case postale 5312
CH – 1211 Genève 11

T +41 (0)22 849 19 19

www.geneve-finance.ch
info@geneve-finance.ch



#FGPF